

## **Cadre de Concertation de la Société Civile Rwandaise - CCSCR**

✉ Lutselusplein, 21/31 - 3590 Diepenbeek - Belgique  
@ [ccscr.cadreconcertation@gmail.com](mailto:ccscr.cadreconcertation@gmail.com)

☎ +32 493 21 42 68 - +32 474 60 17 12  
🏦 IBAN: BE43 0689 0787 8601 BIC: GKCCBEBB

Bruxelles le 07 février 2018

### **MEMORANDUM AUX PRESIDENTS ET CHEFS DE GOUVERNEMENT DE L'UNION AFRICAINE**

#### **INQUIETUDES DE LA SOCIETE CIVILE RWANDAISE CONCERNANT LES CONSÉQUENCES NÉFASTES DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT RWANDAIS, SON EXCELLENCE PAUL KAGAME À LA TÊTE DE L'UNION AFRICAINE (UA)**

Majestés Royales, Excellences Messieurs les Présidents et Chefs de Gouvernements des Pays membres de l'Union Africaine.

Majestés, Excellences Messieurs,

Selon la lettre et l'esprit de l'Acte constitutif de l'Union Africaine, l'organisation est dirigée par la Conférence des Chefs d'États dont la présidence est assurée par un Chef d'État ou de Gouvernement élu parmi et par ses pairs. Le tour de la présidence de l'Union Africaine, fin janvier 2018 à fin janvier 2019 revient au Président du Rwanda, M. Paul KAGAME.

En tant que chef de cet organe suprême de l'Union, sa tâche va consister à assurer la mise en œuvre des objectifs de l'Union qui sont, entre autres

- Favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres conventions internationales ;
- Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent ;
- Promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance dans l'esprit de la Charte Africaine de la Démocratie, des élections et de la gouvernance ;
- Promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme, etc...

Au nom de la Conférence des Chefs d'États ou de Gouvernements, il s'assure également du respect des valeurs et principes qui guident le fonctionnement de l'Union, entre autres :

- Egalité souveraine et interdépendance de tous les États membres de l'Union ;

- Interdiction de recourir ou de menacer de recourir à l'usage de la force entre les États membres de l'Union ;
- Non-ingérence d'un État membre dans les affaires intérieures d'un autre État membre;
- Coexistence pacifique entre les États membres de l'Union et leur droit de vivre dans la paix et la sécurité ;
- Respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance ;
- Respect du caractère sacro-saint de la vie humaine et condamnation et rejet de l'impunité, des assassinats politiques, des actes de terrorisme et des activités subversives ;
- Condamnation et rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernements.

Considérant que, sous la présidence de son pays, M. Paul Kagame, a posé de nombreux actes nuisibles voire contraires aux objectifs et principes définis dans l'Acte constitutif de l'Union Africaine et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, signés et ratifiés par le gouvernement rwandais à l'instar des autres États membres;

**Nous, membres de la société civile rwandaise regroupés au sein du CCSCR (Cadre de Concertation de la Société Civile Rwandaise), tenons à exprimer, par ce document-témoignage, nos profondes inquiétudes quant aux conséquences néfastes de la présidence de M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, à la Conférence des Chefs d'États ou de Gouvernements de l'Union Africaine. Nous attirons aussi l'attention des États membres de l'Union Africaine et de ceux de la communauté internationale sur les risques de dérapages concernant les principes démocratiques, l'aggravation des violations des droits de l'homme et la détérioration de la sécurité régionale sur le continent africain. "La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a", Nicolas Chamfort.**

## FONDEMENTS DE NOS INQUIÉTUDES

### 1. Le respect des principes démocratiques, élections et bonne gouvernance.

#### ◆ **Changement anticonstitutionnel des règles de jeux démocratiques.**

En tant que membre de l'Union Africaine, le gouvernement rwandais a ratifié, à son adhésion, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance le 09/07/2010. Malgré cette adhésion, le Président du Rwanda, Paul Kagame, ne pourrait être un modèle pour les africains en ce qui concerne le respect des principes démocratiques, la transparence dans les élections et le libre choix du peuple à élire ses gouvernants. En effet c'est le Président Paul Kagame en personne qui, en utilisant un référendum truqué, a donné le ton des changements intempestifs des constitutions en cours depuis 2015, particulièrement dans la région des Grands et de façon générale sur le continent alors que son dernier mandat touchait à sa fin. Il a fait pression (intimidation, menaces et harcèlement) sur la population en vue d'organiser un référendum qui lui a permis de se tailler une constitution à sa mesure pour se maintenir définitivement au pouvoir et d'introduire une disposition qui le protège contre toute poursuite postérieure à son mandat à la présidence du pays<sup>1</sup>. Cet acte est contraire à l'éthique de l'Union africaine telle que définie dans la Charte de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance. Conséquence de ce mauvais exemple et au mépris des préoccupations exprimées par cette charte africaine, certains membres de la Conférence des Chefs d'États ou de Gouvernements sont en train d'opérer irrégulièrement des changements des articles des constitutions en rapport avec les mandats présidentiels et d'organiser des élections déloyales sur le continent avec la bénédiction et sous la raillerie de la communauté internationale, raillerie qui amène certains responsables des pays à qualifier les pays africains de "pays de merde". On est loin d'espérer que le Président Kagame pourra œuvrer à détruire lui-même le système qu'il a lui-même érigé pour se maintenir au pouvoir ad aeternam.

#### ◆ **Opposition politique et espace de la société civile.**

Le libre choix des dirigeants par le peuple qui est le principal fondement de la démocratie garanti par la charte et d'autres instruments internationaux ratifiés n'est pas respecté malgré qu'il est inscrit dans la constitution rwandaise. L'espace démocratique est fermé au Rwanda. Depuis son arrivée au pouvoir, il a carrément pris position contre la mise en place d'une opposition politique qui caractérise le jeu démocratique par la mise en place des obstacles tant dans la procédure que sur le fond de façon injustifiée pour l'enregistrement des partis politiques qui ne lui sont pas inféodés et aussi par la sélection non transparente des candidats à la présidentielle. Lors des élections successives qui ont eu lieu au Rwanda, le monde entier fut témoin des menaces et harcèlements judiciaires des membres d'une opposition politique qui tentait de se former. Ici nous pouvons citer entre autres les cas du Dr Niyitegeka Théoneste, de Madame Victoire Ingabire et des membres de son parti FDU Inkingi, de Maître

---

<sup>1</sup> Article 114 de la Constitution de 2015: Exonération de poursuites pénales au bénéfice d'un ancien Président de la République

Bernard Ntaganda, de Mlle Diane Rwigara, de l'ex-président Pasteur Bizimungu et de Mr Charles Ntakirutinka, **tous** emprisonnés ainsi que de l'ex-premier ministre Twagiramungu Faustin et beaucoup d'autres qui ont dû partir en exil pour le seul fait d'avoir voulu former une opposition politique au Rwanda sous la présidence du Président Kagame.

Référence faite aux dispositions de la loi organique N° 10/2013/OL du 11/07/2013 portant organisation des Formations Politiques et des Politiciens, le gouvernement a fait voter des lois mettant en place des procédures trop longues et difficiles pour l'enregistrement des partis politiques. Cette même loi met en place un Forum de Concertation des Partis Politiques qui permet au parti majoritaire FPR de contrôler les autres partis politiques et qui ne favorise pas la création d'un parti politique vraiment libre et indépendant pour participer à la gestion du pays.

Concernant la société civile, la loi N° 04/2012 portant organisation et fonctionnement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales, prévoit des procédures de création, d'enregistrement et d'admission très longues et fastidieuses d'une ONG nationale, permettant aussi l'interférence de l'autorité de régulation dans sa gestion . Beaucoup d'ONG ont vu leurs dirigeants élus refusés ou remplacés par ou avec la bénédiction de l'organe de régulation au mépris de la voix des membres et de leur liberté d'association et d'expression. Ce même constat fut aussi fait par le Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'association à l'issue de sa visite au Rwanda en janvier 2014.

Tout ceci est contraire à l'esprit de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance que le président de l'Union Africaine est censé faire appliquer et promouvoir.

## **2. Le respect des droits de l'homme.**

### **◆ Les droits des réfugiés rwandais.**

Concernant les réfugiés, nous allons les considérer sous trois angles à savoir les rwandais réfugiés à l'étranger, les réfugiés venus des pays frontaliers et les migrants négociés avec d'autres pays pour des motifs divers.

Le Rwanda compte parmi les pays africains ayant beaucoup de réfugiés dans les pays voisins, sur le continent africain et sur d'autres continents. Ces réfugiés ne sont pas prêts à rentrer parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité dans leur pays d'origine. Des millions de réfugiés ont quitté le Rwanda avec la guerre de 1990 – 1994. Beaucoup d'entre eux ont été tués ou rapatriés de force avec la guerre en RDC. Parmi les rapatriés, beaucoup ont été tués, disparus ou, les plus chanceux, mis en prison. Ceux qui ne sont pas rentrés sont allés plus loin dans d'autres pays pour leur sécurité. Après la prise du pouvoir par le FPR, le parti de Paul Kagame, le chiffre des rwandais réfugiés à l'étranger, toutes ethnies confondues, a augmenté de façon exponentielle jusqu'aujourd'hui pour différentes causes. Et les services rwandais de répression n'hésitent pas à les poursuivre jusque dans les pays voisins, voire plus loin, pour les éliminer physiquement ou les faire disparaître (le cas des réfugiés en Afrique du Sud:

assassinat de Karegeya Patrick et plusieurs tentatives d'assassinat de Kayumba Nyamwasa, kidnappings en Ouganda et ailleurs).

Qui veut noyer son chien l'accuse de rage. Le Président Kagame et son parti le FPR sont passés "maîtres" dans l'art de la simulation et de la dissimulation. Ils ont mis en place un système de crimes "préfabriqués" qu'ils attribuent systématiquement à tout opposant politique qu'ils veulent éliminer ou faire taire. C'est ainsi que, à la carte, ils attribuent aux opposants d'ethnie tutsi le crime de corruption et de détournement de biens publics, tandis qu'aux opposants hutus, le Président Kagame et son parti attribuent le crime de génocide ou de propager l'idéologie du génocide et de négationnisme. Pour pouvoir assurer son contrôle sur les réfugiés rwandais à l'étranger, le Rwanda vient de faire pression, avec succès, sur le UNHCR et les pays d'accueil pour signer avec eux des accords relatifs à la clause de cessation du statut de réfugiés. Cette décision a vulnérabilisé les réfugiés rwandais qui se trouvent actuellement dans une situation précaire pour laquelle l'Union africaine devrait trouver une solution dans le respect de la convention internationale protégeant les réfugiés. D'aucuns se posent la question de savoir pourquoi les Rwandais fuient actuellement leur pays alors que celui-ci est présenté comme un modèle de stabilité, de sécurité et de développement en Afrique. La réponse est que c'est un pays dirigé par une main tyrannique où les bienfaits de la sécurité, de la stabilité et du développement sont conçus pour les expatriés et non pour les nationaux. Il y a dans le pays une insécurité juridico-sociale et économique, et une corruption dans le pays que ni les journalistes, ni la société civile, ni l'opposition ne sont autorisés à dénoncer sans se faire massacrer. La plupart des étrangers n'y voient rien ou plutôt ne voient que ce que le système, les personnes (nationaux ou étrangers) bien entaînées à cet effet par le cercle de Paul Kagame et lui même les laissent voir.

#### ◆ **Les droits des réfugiés étrangers sur le territoire rwandais.**

Depuis les années 2000 avec le conflit rwando-congolais de l'époque du président Laurent Désiré Kabila, le Rwanda a accueilli des milliers de réfugiés dits rwandophones venus de l'Est de la République Démocratique du Congo. Beaucoup d'entre eux vivent dans les camps pendant que certains d'entre eux (membres de leurs familles) sont des rwandais travaillant au Rwanda dans tous les secteurs sociaux économiques du pays. Ces camps de réfugiés congolais au Rwanda ont servi à alimenter en effectifs les rébellions successives soutenues par le Rwanda qui ont endeillé et continuent d'endeiller l'Est de la RDC (la rébellion de Laurent Nkunda, celle du M23 etc...). Les jeunes de ces camps sont recrutés et entraînés pour finalement aller se battre en RDC, ce qui crée des tensions impliquant les pays des Grands Lacs, de l'Est africain et même de la SADEC<sup>1</sup>. Jusqu'à présent cette question de réfugiés congolais rwandophones n'est pas encore résolue et ce sont des dizaines voire des centaines de milliers entassés dans des camps, alors que rien n'est entrepris pour créer des conditions de leur retour dans leur vaste pays.

Depuis ces dernières années, le Rwanda abrite des dizaines de milliers de Burundais dans les camps de réfugiés. Ils ont fui le Burundi suite aux troubles dont l'enjeu se trouve être encore une fois la constitution pour se maintenir au pouvoir. Le Président Paul Kagame a voulu

---

<sup>1</sup> Southern African Development Community

profiter de cette situation pour déstabiliser son voisin alors que lui-même était en train faire la même chose chez lui, c'est-à-dire de légaliser sa volonté de changer illégalement la constitution pour pouvoir rester au pouvoir. Des rapports faits en 2016, entre autres par les experts des organisations internationales dans la région des Grands Lacs ont bien confirmé le recrutement forcé des jeunes réfugiés burundais par les services rwandais de sécurité dans les camps pour les envoyer, par la suite, attaquer leur pays d'origine. Ce qui a provoqué des tensions vives entre les deux pays au risque de faire exploser la région des grands lacs. Mais l'Union africaine et les Nations Unies s'expriment différemment sur la nature de ce conflit.

Le flux migratoire des jeunes et familles africains vers l'Europe, vers le Moyen Orient et vers l'Amérique du Nord qui est toujours d'actualité, est ressenti par plusieurs acteurs européens et africains comme un échec de gestion des situations conflictuelles sur le continent africain par les dirigeants africains qualifiés souvent de corrompus (pays de merde). Ces derniers temps, des manifestations en Israël, des rapports et des pétitions dénoncent les lois votées par Israël visant l'expulsion de réfugiés noirs principalement Erythréens et soudanais. Ceux-ci ont fui leurs pays à cause des conflits internes qui perdurent dans leurs pays. D'autres dénoncent des expulsions non respectueuses des lois et conventions internationales de ces réfugiés vers le Rwanda et l'Uganda, déportations qu'ils assimilent à la traite d'êtres humains au regard des transactions financières mises en jeu. Des enquêtes ont révélé que les victimes de ces expulsions forcées couvertes de transactions financières entre Israël, le Rwanda et l'Ouganda vivent dans des conditions inhumaines.

Pour son affichage médiatique, le Rwanda a été le premier à se proposer pour accueillir les migrants africains bloqués en Libye sur la route vers l'Europe et qui font objet de torture et de vente comme esclaves par leurs passeurs. Cette initiative que le Président Paul Kagame voudrait que l'on considère comme geste humanitaire est une diversion derrière laquelle il veut cacher sa traite d'êtres humains entre lui et le Premier Ministre Netanyahu. Les migrants bloqués en Libye proviennent en grande partie de l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Les ramener au Rwanda dans un pays pauvre, exigu, surpeuplé, politiquement instable, sans garantie financière et sanitaire, loin de leurs pays, serait les soumettre à un exil sans espoir et un déchirant déracinement. Par ailleurs, il y a lieu de se demander pourquoi le président Kagame choisit le transfert de ces migrants d'Israël et de Libye dans son pays au lieu d'aider à les rapatrier chez eux, pays plus riches et plus sécurisés que le Rwanda. Si ses intentions peuvent avoir « du cœur » dans leur imagination, elles manquent « de tête » dans leur réalisation pour qu'elles soient humanitaires. Ses intentions ne sont pas claires et on pourrait s'imaginer la destinée de ces migrants si l'on considère la déstabilisation de la RDC et du Burundi par les réfugiés accueillis mais recrutés de force pour déstabiliser les pays voisins.

**La société civile dénonce ce trafic d'êtres humains fait au nom des États et par les hommes d'État et demande à l'Union africaine de condamner fermement et d'interdire ces transactions faites derrière le dos de ses citoyens à l'époque où nous croyions que la traite des africains est révolue. La société civile demande plutôt de créer en priorité des conditions favorables au retour de ces migrants/réfugiés dans leur pays.**

### 3. Le respect du droit à la vie et la dignité humaine.

#### ◆ Exécutions sommaires, tortures et disparitions forcées.

Le Rwanda a ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants mais s'est refusé jusqu'à présent de signer et de ratifier la **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées**. Des organisations internationales et des missions diplomatiques<sup>1</sup> ont rapportés des cas d'exécutions sommaires et des cas de torture. Ils ont aussi rapporté des cas de disparitions forcées et le Gouvernement rwandais n'a rien fait pour rechercher et poursuivre les personnes responsables de ces actes.

Les rapports des Organisations internationales telles que la FIDH (en novembre 2017) et HRW (en 2017), les recommandations issues de l'examen périodique effectué par la Commission contre la torture (CAT: Commission Against Torture) en novembre 2012 et 2017 ont tous dénoncé les faits de torture au Rwanda. La CAT, dans ses recommandations en novembre 2017, a demandé que les faits soient enquêtés et que les auteurs soient poursuivis mais aucune enquête pour les allégations de torture et exécutions sommaires des citoyens rwandais par les services de sécurité rapportées par ces organisations internationales et apparaissant dans les recommandations du CAT n'a jusqu'à présent été faite. Aucune poursuite non plus contre les auteurs des faits. Concernant particulièrement les exécutions sommaires, depuis le 1er octobre 1990, date du déclenchement de la guerre au Rwanda, à partir de l'Ouganda, par le FPR dirigé par M. Paul Kagame, son armée (APR dont le nom a changé en RDF) a utilisé la torture, les exécutions sommaires et les disparitions forcées dans ses méthodes et technique de guerre et en utilisant les enfants (kadogos). Ces odieuses méthodes sont encore utilisées dans les services de sécurité et dans l'armée dont le Président Paul Kagame est le chef suprême actuellement. Beaucoup de familles n'ont jamais retrouvés les leurs, ces derniers ayant été emmenés par la police ou l'armée entre 1994 et 2003. Des rapports de HRW et le rapport alternatif de la LDGL (Ligue des droits de l'homme des Grands Lacs) pour l'Examen Périodique Universel (EPU) en 2015 et dans le cadre du Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme ainsi que le rapport alternatif de la FIDH ( en novembre 2017) dans le cadre de l'Examen périodique effectué par le Comité contre la torture ont dénoncé les disparitions forcées récentes, la torture et les exécutions sommaires que la Société civile au Rwanda et les médias rwandais n'osent pas dénoncer par crainte pour leur sécurité. De longues listes de personnes exécutées aux stations de police ont été relevées et dénoncées mais les auteurs sont restés impunis. Les familles des victimes et la population en général n'osent pas parler.

---

<sup>1</sup> Voir rapport de HRW (Human Rights Watch) 2017

## ◆ La justice et l'impunité

La nouvelle constitution rwandaise votée par référendum le 15 décembre 2015 consacre l'impunité du président dans les dispositions de l'article 114 (**Article 114: Exonération de poursuites pénales au bénéfice d'un ancien Président de la République**: Un ancien Président de la République ne peut faire l'objet de poursuites pénales pour des actes de trahison ou pour violation grave et délibérée de la Constitution, s'il ne l'a pas été au cours de son mandat). Pourtant, l'immunité que lui confère l'exercice de son mandat ne permet pas non plus les poursuites durant celui-ci. Ceci vient consacrer une culture de l'impunité en vigueur depuis le déclenchement de la guerre et la prise de pouvoir par le FPR. Beaucoup de personnes ont été tuées dans la zone contrôlée par le FPR à l'époque de sa rébellion sans aucune poursuite. Les populations ont été déplacées en fuyant les atrocités (massacres, exécutions sommaires, enlèvements) que commettait la rébellion dans son avancée jusqu'à sa prise du pouvoir. Les soldats du FPR ont fait des tris sur base ethnique parmi la population, les ont groupés pour des soi-disant réunions au cours desquelles ils massacraient ceux de l'ethnie hutu et brûlaient les corps pour effacer toute trace qui témoignerait des atrocités commises par le FPR.

Le FPR a abattu l'avion présidentiel à bord duquel se trouvaient les présidents rwandais et burundais, leurs délégations et l'équipage de l'avion. Le FPR a tué beaucoup de religieux dont quatre évêques (trois à Byimana tout près de Kabgayi dans le centre du pays et un évêque enlevé à la frontière avec la RDC lors de son retour d'exil). Les militaires du FPR commandé par le général **Ibingira** ont attaqué un camp des populations hutu déplacées par la guerre, pourtant sous la garde des soldats onusiens de la MINUAR à **Kibeho** dans le sud du pays et il y eut plus de huit mille personnes tuées. Avant la visite de la presse et des délégations venues constater les faits, les corps ont été transportés dans d'autres endroits. Le gouvernement rwandais, par son ministre de l'intérieur de l'époque n'a reconnu seulement que trois cents personnes massacrées comme si ce n'était pas des vies humaines perdues intentionnellement par l'armée de celui-là même qui se targuait de combattre pour libérer le peuple rwandais.

Par ailleurs, l'armée du FPR, dirigée par le général James Kabarebe qui fut par ailleurs nommé plus tard chef d'État-major en RDC par Laurent Désiré Kabila après avoir pris le pouvoir, a massacré des centaines de milliers de réfugiés hutu rwandais. Le même James Kabarebe, chassé par Le président Laurent Désiré Kabila, est retourné auprès de Paul Kagame où il est, actuellement, ministre de la défense. Ces massacres de réfugiés rwandais hutu eurent lieu dans leurs camps entre Uvira et Bukavu, dans les camps de Goma, sur la route d'exil à Walikale, Tingitingi, Kisangani, Bandaka et au Fleuve Congo lors de la traversée pour aller au Congo Brazzaville. Les rescapés de ces massacres ont traversé les forêts de la RDC à pied pour être accueilli par les pays de l'Afrique centrale. Le rapport Mapping des Nations Unis du 1<sup>er</sup> octobre 2010 ([Mapping report sur la RDC](#)) a constaté ces massacres commis entre 1993 et 2003 et a conclu que les crimes commis sur les réfugiés rwandais sont constitutifs du crime de génocide. Ces crimes imputables à Paul Kagame et à son armée sont jusqu'à présent restés impunis.



Beaucoup d'autres réfugiés rentrés d'exil en 1996-1997 dans le nord du Rwanda ont été massacrés durant la guerre qualifiée de "guerre des infiltrés FDLR" en provenance de la RDC. Cette situation de guerre a été suivie par beaucoup d'arrestations à travers le pays, d'enlèvements et de disparitions. La plupart de ceux qui étaient emmenés par les innombrables services dits de sécurité ne sont point revenus et leurs corps n'ont jamais été retrouvés.

Les auteurs de tous ces crimes flagrants de Paul Kagame et son armée, pourtant bien connus, n'ont jamais été poursuivis jusque aujourd'hui. Les seuls faits pour lesquels le gouvernement a sommairement fait le simulacre d'enquêter et de poursuivre les auteurs (avec partialité) sont les assassinats de trois évêques (des diocèses de Byumba, de Kabgayi et de Kigali). Et même pour ce cas, la justice n'a jugé que les comparses qui ont été condamnés à des peines symboliques et risibles en couvrant les commanditaires principaux. Après les tueries de milliers de réfugiés de Kibeho, M. Ibingira qui les dirigeait fut jugé et condamné à une peine symbolique de moins de 2 ans d'assignation à résidence. Il fut ensuite réhabilité dans ses droits, réintégré dans l'armée et il vient d'être promu Général. Les juridictions Gacaca, comme d'autres tribunaux n'ont jamais jugés les massacres et d'autres crimes commis par le FPR.

L'ex Procureur du TPIR, Mme Carla Del Ponte avait commencé d'enquêter sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis pendant le conflit au Rwanda mais Paul Kagame et ceux qui l'ont soutenu et financé ont bloqué la suite des enquêtes et la Dame a été vite remplacée par un africain qui a su se soumettre au diktat pour garder sa fonction. Dans un livre intitulé «La traque: Moi et mes criminels de guerre», Mme Carla Del Ponte raconte ses tentatives d'enquête sur le FPR dirigé par Paul Kagame. L'ancienne procureure du TPIR, revient sur deux épisodes concernant son mandat à la tête du TPIR (1999/2002) et raconte les blocages que l'enquête a rencontrés venant du Président Kagame et des USA. La justice internationale elle-même a été incapable de juger les commanditaires de la guerre et des crimes odieux commis par les deux parties en conflit, au grand désavantage de la réconciliation réelle des rwandais.

#### ◆ **Concernant particulièrement les droits des enfants.**

Comme quand Charles Taylor au Libéria soutenait la rébellion en Sierra Léone, M. Paul Kagame a commis des crimes de guerre en recrutant les enfants dans la rébellion du FPR entre 1990-1995. Il est du domaine public que la rébellion du FPR, partie de l'Ouganda le 1<sup>er</sup> octobre 1990 pour attaquer le Rwanda, a recruté des enfants soldats appelés Kadogo en swahili. Ces enfants soldats comme toutes les personnes qui étaient appelées les «abakada ou caders/cadres» gardaient les zones occupées par le FPR et étaient utilisés pour assassiner ou éliminer de façon atroces les populations civiles non armées et sans défenses. Les médias et les organisations qui soutenaient la rébellion n'ont pas osé dénoncer ces actes alors qu'ils prétendaient défendre les droits des réfugiés pour le retour dans leur pays. Ce genre de recrutement a été utilisé par Museveni quand il a attaqué

l'Uganda et a pris le pouvoir. **Charles Taylor a été condamné pour plusieurs crimes dont l'enrôlement des enfants par une rébellion qu'il soutenait.**

**Ce crime est aussi resté jusqu'à présent impuni au Rwanda et aucune mention n'est faite à ce sujet dans les dénonciations des organisations internationales par peur d'être accusé de négationnistes.**

#### ◆ **Les relations tumultueuses avec la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**

Le Rwanda est signataire des textes portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Le Rwanda avait initialement signé la Déclaration spéciale acceptant la compétence de la CADHP pour permettre aux citoyens de saisir directement la Cour concernant l'interprétation et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte), du Protocole et de tout autre instrument pertinent relatif aux droits de l'homme ratifié par les États membres. Malheureusement, le Rwanda vient de faire marche arrière, en retirant sa Déclaration spéciale, suite aux plaintes qui ont été déposées par les citoyens rwandais. L'une des saisines déposées avant le retrait du Rwanda à cette Déclaration spéciale vient d'être jugée. LA CADHP vient de statuer sur la plainte de Madame Victoire Ingabire Umuhiza contre le gouvernement rwandais. L'exécution de la décision de cette Cour par le gouvernement rwandais est très attendue.

#### **4. Insécurité dans la région des grands lacs**

Les textes de l'Union Africaine ont dans leurs principes celui de la coexistence pacifique entre États membres de l'Union et leur droit de vivre dans la paix et la sécurité, de l'interdiction de recourir ou de menacer de recourir à l'usage de la force entre États de l'Union.

Les guerres en Afrique des grands lacs, dans lesquelles Paul Kagame a joué un rôle majeur ont beaucoup déstabilisé la région même jusque maintenant après plus de 30 ans (guerre en Uganda entre 1979-1986, guerre au Rwanda entre 1990 et 1998, guerre au Burundi entre 1993 et 2000, guerre en RDC entre 1996 à aujourd'hui). M. Paul Kagame a toujours été un acteur actif dans ces conflits d'abord en tant qu'individu, puis militaire ougandais, ensuite en tant que responsable et commandant d'un groupe armé (FPR) et enfin en tant que président d'un pays. Il va continuer à être acteur majeur en tant que président de l'Union Africaine. Ces conflits ont déplacé beaucoup de populations à l'intérieur et à l'extérieur de ces pays. Ces conflits ont emporté beaucoup de vies humaines, des milliers en Uganda et au Burundi et des millions au Rwanda et en RDC. La justice rendue dans ces pays en rapport avec les crimes commis durant ces conflits n'a pas arrêté la déstabilisation régionale du continent parce que cette justice, lorsqu'elle était rendue, a été partielle. Elle a toujours jugé les vaincus et les commandités mais elle a toujours protégé les commanditaires. Elle était une justice faite par les commanditaires et les guerres ont continué, commandées ou alors commanditées, directement ou indirectement, par le même Général Paul Kagame.

La responsabilité de Paul Kagame dans la déstabilisation du Burundi a été prouvée par différentes enquêtes des experts notamment au travers les rapports des experts de l'ONU et des organisations internationales non gouvernementales faisant mention des recrutements et de l'entraînement des jeunes dans les camps de réfugiés burundais spécialement celui de Mahama. Il (Paul Kagame) envoie ensuite ces jeunes combattre le pouvoir en place au Burundi. Beaucoup de ces jeunes capturés ont témoigné. A la suite de ces rapports, Paul Kagame a alors menacé d'expulser les réfugiés vers le Burundi. Tant que Paul Kagame sera au pouvoir au Rwanda, croire que la crise au Burundi prendra fin serait une illusion, surtout si l'on considère tout le soutien et les moyens logistiques qu'il fournit aux opposants burundais qu'il a attiré et qu'il abrite dans sa capitale Kigali.

La même insécurité continue en RDC avec les groupes armés. Paul Kagame en a soutenu certains et continue d'en soutenir d'autres (la rébellion de Laurent Désiré Kabila, la rébellion de Laurent Nkunda et la rébellion de M23) pour des intérêts politico-économiques occultes (pillages de ressources naturelles). Il recrute et entraîne les jeunes qui sont dans les camps de réfugiés congolais au Rwanda et le conflit continue de s'alimenter via les réfugiés dits rwandophones.

Des tensions montent entre le Rwanda et l'Uganda. Les services de renseignements ougandais font la chasse sur le terrain ougandais parce que le Rwanda interférerait dans la sécurité intérieure ougandaise. Le ton monte par médias interposés ainsi que des mises en garde diplomatiques officielles. Le gouvernement ougandais accuse le Rwanda d'assassinat, d'enlèvement et de rapatriement forcés des opposants politiques rwandais réfugiés en Ouganda. Les médias avancent même des propos de complot et de tentatives d'assassinat de Museveni par le Président Kagame avec documents probants à l'appui. Les médias rwandais accusent l'Ouganda d'arrêter, de harceler et de torturer des innocents ressortissants rwandais en visite ou en résidence en Ouganda, soit disant par jalousie, alors que ce sont les rwandais qui se sont battus en première ligne pour mettre Museveni au pouvoir, toujours selon ces journaux. Ces médias rwandais vont jusqu'à dire que l'Ouganda aide au recrutement de jeunes rwandais pour un parti d'opposition en exil, etc... On se demande où se terminera cette tension qui ne cesse de monter de plusieurs crans de manière ouverte depuis près d'une année. Si cette tension n'est pas rapidement contrôlée, elle risque de mettre de l'huile sur le feu des conflits non encore totalement éteints dans la région.

L'insécurité perdure dans la région des grands lacs africains depuis plus de trente ans et les perturbateurs dans la région ne sont jamais poursuivis ni inquiétés. C'est parce que les crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par les acteurs majeurs n'ont jamais été jugés pour arrêter les conflits, et cela constitue un très mauvais précédent pour l'Afrique.

Nous croyons fermement que la paix et la sécurité dans la région et sur le continent ne seront effective que si une justice impartiale juge tous les crimes commis durant les conflits. Pour arrêter les conflits sur le continent, il faut poursuivre tous les auteurs et complices y compris ceux qui les soutiennent financièrement, politiquement et matériellement en leur fournissant de bases arrière.

**Nous estimons, en tant que citoyens africains, que partout sur le continent, les commanditaires des conflits meurtriers en violation du droit international, les dirigeants qui ne respectent pas les droits de l'homme et la dignité de leur peuples, les chefs d'États qui massacrent leurs propres concitoyens et menacent la sécurité régionale et continental, qui manipulent les constitutions pour s'accrocher au pouvoir et ne respectent pas les engagements des États pris à travers les Traités, Conventions ou Chartes signés dans un cadre africain et international, n'ont pas de place dans la direction de l'Union africaine.**

### **5. La bonne gestion et le développement économique.**

Le FPR, parti politique au pouvoir au Rwanda dirigé par le Président Paul Kagame est le principal acteur économique qui opère dans tous les secteurs de l'économie nationale (agricole, technologique, industriel, construction, etc...) par le holding "Cristal Ventures" et d'autres sociétés. Pour leur sécurité, la société civile et les médias n'osent pas dénoncer la corruption dans tout le système de gouvernance et des marchés publics, les détournements de fonds, et le népotisme qui sont dans le système de gouvernance du pays. Un employé de Transparency au Rwanda, Mr Makonene qui a tenté d'enquêter sur la corruption dans les services de sécurité (armée et police) a été retrouvé assassiné au bord du lac Kivu dans le District de Rubavu (ancienne préfecture de Gisenyi). Certains de ces détournements des fonds publics alimentent des comptes dans les paradis fiscaux via des sociétés *offshore*. Cette institution (Transparency International) déplore aussi, toutes les fois qu'elle s'exprime, l'impunité dont bénéficient ce qu'elle appelle "les gros poissons" impliqués dans des dossiers de corruption et de détournements de fonds. Cette situation fut aussi dénoncée dans les fameux dossiers "Panama papers" et "Paradise papers".

Pendant que la population rwandaise crève de famine baptisée à juste titre "NZARAMBA" en Kinyarwanda et se traduisant "JE DURERAI ETERNELLEMENT", signe que ce peuple a perdu tout espoir, le président Kagame se construit un environnement douillet en construisant de gigantesques infrastructures inutiles à la population et très coûteux (éléphants blancs) dans la capitale Kigali pour en mettre plein-la-vue les étrangers. Résultat de cette gestion "bling bling" du pays, les caisses de l'État sont souvent vides, selon les plaintes répétées de l'Auditeur Général des Finances de l'État, Monsier Obadiah Biraro, devant le Parlement.

Une manipulation des statistiques sur la croissance économique et la baisse de la pauvreté au Rwanda fut dénoncée par la "Oxford Policy Management", une société de Consultants qui fut longtemps garante des statistiques sur l'économie du gouvernement rwandais. Cette société a interrompu la collaboration après avoir découvert le mensonge. Selon ces ex-consultants du gouvernement rwandais, le miracle de la croissance économique que le Président Kagame s'octroie n'est qu'un mirage.

Ce profil de gouvernance du Président Paul Kagame fait douter de la bonne politique de gestion économique et d'investissement saine des affaires de l'Union africaine sous sa présidence. Son projet d'autofinancement de l'Union avec les 0.2 % des importations serait inéquitable et irréaliste, comme certains membres de l'Union, dans leur sagesse, viennent de le lui faire remarquer. Enfin, l'autre inquiétude et non la moindre est que le président Paul

Kagame engage la gouvernance de l'Union Africaine selon ses caprices et sans consultation de ses pairs conformément à ses habitudes et à son profil de gestionnaire.

***La société civile rwandaise regroupée au sein du Cadre de concertation de la société civile-CCSCR, par la présente, attire l'attention des dirigeants des pays membres de l'Union africaine sur cette controverse et espère que cela contribuera à une bonne prise des décisions, concertées et éclairées, pour le bien du peuple africain.***

Veillez agréer, Majestés et Excellences Messieurs les Présidents et Chefs de Gouvernement, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour le Cadre de Concertation de la Société Civile Rwandaise, CCSCR

M. Aloys SIMPUNGA  
Président